

ÉDITION 2025

Le Guide du Numérique EN SANTÉ

de la Seine-et-Marne

» Le Guide du Numérique en santé 77

UN GUIDE COLLABORATIF PENSÉ POUR ET AVEC LES PROFESSIONNELS DE SEINE-ET-MARNE

Le Guide Numérique 77 a été conçu par l'Alliance Santé 77 avec l'appui du GIP SESAN dans le but d'aider les professionnels à se repérer parmi les outils numériques disponibles, faciliter la pratique quotidienne et disposer des informations nécessaires pour les utiliser.

Les professionnels de santé du territoire ont été associés au cadrage et à la production du contenu de ce guide à travers des groupes de travail et des entretiens.



UN OUTIL S'APPUYANT SUR UNE COMPRÉHENSION APPROFONDIE DES BESOINS DES PROFESSIONNELS

Bien comprendre les besoins et les attentes des professionnels à l'égard des outils numériques ont été un préalable à la rédaction de ce document.

Cette seconde version du Guide Numérique 77 propose une actualisation des outils numériques pertinents préalablement identifiés en 2023 pour répondre aux besoins prioritaires soulignés par les acteurs de ville et hospitaliers, ainsi que des retours d'expérience utiles et de clés pour les utiliser.

Ce guide a vocation à continuer d'évoluer et d'intégrer dans de prochaines versions d'autres besoins pour d'autres catégories de professionnels (ex : secteur médico-social).

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser tous nos remerciements à l'ensemble des contributeurs et relecteurs de ce guide.



UN COLLECTIF LOCAL DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET D'INSTITUTIONNELS

L'Alliance Santé 77 est un collectif informel regroupant des professionnels de santé et des acteurs institutionnels, créé sur la base du volontariat.

Fondé au mois de mars 2020 pour soutenir les professionnels de santé du département dans la gestion de la pandémie de COVID-19 et leur permettre d'échanger sur leurs difficultés, le collectif a ensuite élargi ses missions.

Ainsi, il a pour but de faciliter la complémentarité des exercices au bénéfice des patients, et en parallèle, d'être un laboratoire de projets et d'outils communs pour répondre enjeux du territoire de Seine-et-Marne :

- L'accès aux soins et le parcours ville-hôpital
- L'innovation
- La qualité des soins et de la santé
- La prise en compte des spécificités locales et la lutte contre les inégalités

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

- Lutte contre le Covid-19 :
 - Mise en place d'un protocole COVID ville-hôpital-ville, d'un parcours gradué COVID long
 - Mise en place de webinaires d'information aux professionnels du dépistage et de la vaccination
- Lien Ville – Hôpital : Res@m ; DirectProSanté 77 et le réseau départemental de téléexpertise Omnidoc
- Lutte contre les inégalités : accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

Pour toute demande d'information : ars-dd77-secretariat@ars.sante.fr

LES MEMBRES DU COLLECTIF ALLIANCE SANTÉ 77



01

Les outils et services numériques selon mes besoins

1.

Comment partager des documents et antécédents de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire et accéder aux documents partagés par d'autres ?

2.

Comment sécuriser les prescriptions de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire ?

3.

Comment échanger en direct de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels et mes patients ?

4.

Comment identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient et à leurs transmissions?

5.

Quel(s) outil(s) utiliser pour une consultation ou un avis spécialisé à distance ?

6.

Comment accéder à l'annuaire des services / ressources?

7.

Où remplir un dossier d'adressage pour mon patient vers d'autres structures ?

8.

Comment renseigner mes créneaux de disponibilité dans la plateforme Sas.fr pour participer au Service d'Accès aux Soins (SAS) ?

9.

Et pour mon patient : Comment /Que communiquer sur ces outils ?

02

Les clés pour s'engager dans la mise en place de nouveaux outils et services numériques

1.

Les incontournables pour utiliser les outils et services numériques

2.

Les programmes de financement

3.

Mes contacts en Seine-et-Marne

4.

Annexe : fiche contact des Ordres

Pour chaque besoin, une fiche outil :



Courte présentation de l'outil



Renvoi vers la documentation existante le cas échéant (ANS, SESAN...)



Informations pratiques (conditions d'utilisation, contacts utiles, ...)

Quel outil pour mon besoin ?

J'AI BESOIN...	POUR CELA, JE PEUX UTILISER...	IL S'AGIT...
De partager des documents et antécédents de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire et accéder aux documents partagés par d'autres ? Pages 10-13	 brique de mon ESPACE SANTÉ Accessible via le lien suivant : www.dmp.fr/	D'un espace personnel du patient, permettant notamment le stockage de ses données et informations de santé
De sécuriser les prescriptions de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire ? Pages 14-15	 Accessible via le logiciel métier	D'une transmission sécurisée de la prescription pour le médecin et d'un gain de temps pour les pharmaciens
D'échanger des informations et documents avec d'autres professionnels et avec mes patients Pages 16-17	 et/ou  La Messagerie Sécurisée de Santé citoyenne <i>Connexion via la boîte mail dédiée</i>	De 2 boîtes de messagerie sécurisée, l'une nationale permettant des échanges en asynchrone entre professionnels ou entre professionnels et patients ; l'autre régionale permettant des échanges instantanés entre professionnels
D'identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient Pages 18-19	 Accessible via le lien suivant : santelien.fr	De la plateforme régionale de coordination permettant notamment l'identification du cercle de soins du patient et leur faire des transmissions

Pour utiliser ces outils, il faut une carte CPS ou e-CPS
→ Faire la demande à votre Ordre (cf liste des contacts [page 44-45](#))

J'AI BESOIN...	POUR CELA, JE PEUX UTILISER...	IL S'AGIT...
De réaliser une consultation ou une demande d'avis spécialisé à distance Pages 20-23	 Accès dépendant de l'outil utilisé	D'un ensemble d'outils de télécommunication permettant des pratiques médicales à distance (téléconsultation, téléexpertise...)
D'accéder à l'annuaire des services / ressources Pages 24-25	 MAILLAGE 77  Accessible via le lien suivant : maillage77.sante-idf.fr	D'un portail donnant notamment accès à l'offre de santé régionale, aux actualités et événements du territoire
D'orienter mon patient vers d'autres structures Pages 26-27	 Accessible via le lien suivant : trajectoire.sante-ra.fr	D'un site internet sécurisé permettant de faire une demande d'adressage des patients et/ou d'aider à l'orientation et à l'admission des usagers vers les structures sanitaires, grand âge, handicap et médico-sociales
De renseigner des créneaux de disponibilité dans la plateforme Sas.fr pour participer au Service d'Accès aux Soins (SAS)? Pages 28-31	 <i>Se rapprocher de l'ARS pour obtenir plus d'informations sur les modalités de participation au SAS</i>	D'un service accessible à tous, qui vient assurer une réponse à une demande de soins urgents et/ou non programmés
De communiquer où mon patient peut trouver ses informations médicales Pages 32-33		Du carnet de santé en version numérique dans lequel le patient retrouve l'ensemble des documents médicaux (CR, résultats d'analyse) et peut compléter avec les antécédents familiaux, allergies, directives anticipées

Les outils et services numériques selon mes besoins

01

1 Comment partager les documents et antécédents de mon patient avec les autres professionnels du territoire et accéder à ceux qu'ils mettent à disposition ?

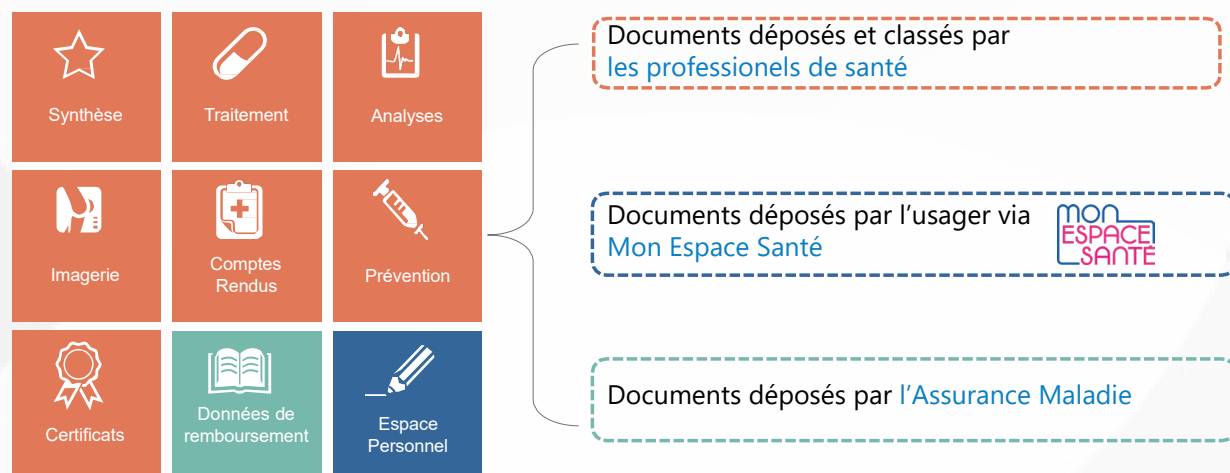


L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte, au **Dossier Médical Partagé (DMP)** via mon logiciel métier ou l'adresse dmp.fr, pour consulter les informations de santé déjà renseignées par le patient ou les professionnels intervenus dans sa prise en charge (dont l'hôpital)

QU'EST-CE QUE LE DMP ?



À QUOI SERT LE DMP ?

- Faciliter la prise en charge des patients en accédant à l'ensemble des informations médicales
- Disposer rapidement des informations nécessaires à leur prise en charge lors d'une hospitalisation ou en cas d'urgence (accès « bris de glace »)
- Éviter la prescription de traitements ou d'examen inutiles.

Liste des documents obligatoires



Dans le cadre d'une hospitalisation

- Lettre de liaison en vue d'hospitalisation (si dématérialisée)
- Lettre de liaison de sortie d'hospitalisation
- Ordonnance de sortie
- CR opératoire
- Documents de sortie d'hospitalisation (résumé)



Examen (hors séjour hospitalier)

- CR examens de biologie médicale (hors CR de génétique constitutionnelle)
- CR examens biologiques
- CR examens radio-diagnostiques
- Prescription examens de biologie médicale



Autres documents utiles (hors séjour hospitalier)

- Prescription de produits de santé (hors prescription soumise à un entretien préalable)
- Lettres et courriers adressés à un professionnel de santé (hors séjour hospitalier)
- Volet de synthèse médical (VSM) réalisé par le médecin traitant (1 fois par an)



QUI PEUT ACCÉDER AU DMP ?

- **Nécessité de recueillir le consentement du patient**

Loi Kouchner du 4 mars 2002 pose **le principe du libre accès du patient à son dossier médical intégral** qui est complété par l'**Article L.1111-7 du CSP** : « Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quel titre que ce soit, par des professionnels de santé (...) »



Le consentement du patient est obligatoire pour l'accès au DMP

- Il est possible de demander le **consentement pour toute l'équipe de soin en une seule fois**.
Il est consenti pour le reste de l'équipe et ce **dès le début du parcours de soin**
- Si le patient a autorisé les **accès en urgence** (Centre 15 ou « bris de glace ») alors son **consentement n'est pas obligatoire** pour l'accès au DMP dans ces situations



Le patient est informé pour chaque action

- Lorsque le DMP **a été alimenté**
- **A la suite d'une consultation d'un membre** de l'équipe de soin (possédant alors un consentement présumé)
- **A chaque consultation d'un professionnel non membre** de l'équipe de soin



Il est recommandé de prendre connaissance de l'opposition du patient en amont de sa prise en charge

Cela peut être fait par exemple lors de l'un de ses 3 moments clés :



Tous les professionnels sont en capacité d'alimenter le **DMP** sans restriction en fonction de leur profession.

La matrice d'habilitation présente les droits de **lecture** aux **types/catégories de documents** contenus dans le DMP, **selon la profession ou le rôle** du professionnel intervenant dans la prise en charge des patients/usagers.

<https://www.dmp.fr/matrice-habilitation> (version 3.1.0 publiée en septembre 2024).

[illegible]

COMMENT ACCÉDER AU DMP ?

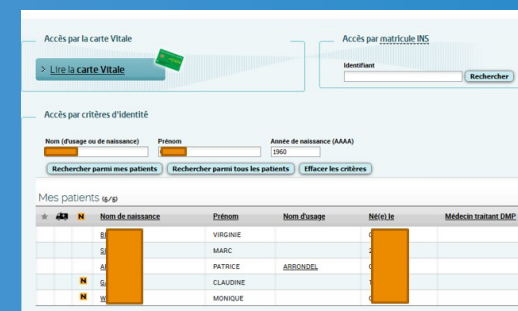
00 Je peux accéder au DMP directement depuis mon logiciel métier

01 Je me rends sur www.dmp.fr – accès professionnels et je m'identifie (carte cps, e-cps, certificat)

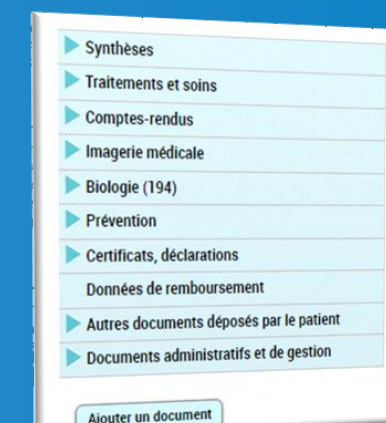
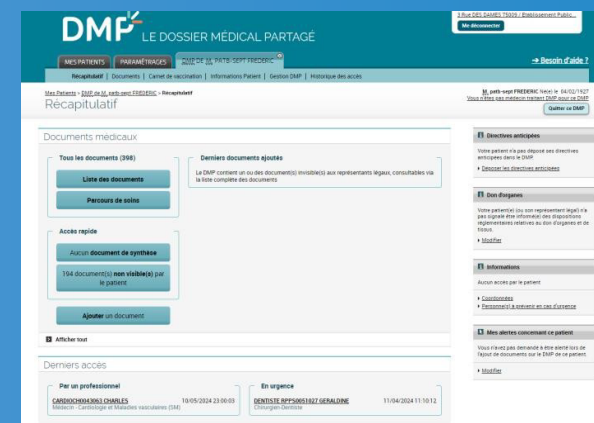


Tuto DMP en 6 min

02 Je recherche le patient soit via la carte vitale / l'INS soit via les traits de caractère du patient



03 Je consulte et/ou j'ajoute des documents/informations



Il est possible de :

- **Filtrer les documents par professions / spécialités / date**
- **Accéder en un clic aux informations patients**
- **Accéder aux documents non visibles par les patients**
- **Ajouter un document**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sur la procédure de connexion : [Tutoriel d'utilisation du « Web PS » DMP](#)

2 Comment sécuriser mes prescriptions auprès de mon patient et des autres professionnels de santé ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Service socle du « [Séjour du numérique en santé](#) », la e-prescription est déployée au travers d'un nouveau service proposé aux professionnels de santé sous le nom d'« **ordonnance numérique** ».
Ce service est directement accessible à partir des logiciels métiers référencés « [Séjour](#) ».

QU'EST-CE QUE L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE ?

Un processus dématérialisé et sécurisé pour la prescription et dispensation de médicaments.
«Le processus Ordonnance Numérique peut gérer tout type de prescription, y compris celles de stupéfiants ou médicaments d'exception.

À QUOI SERT L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE ?

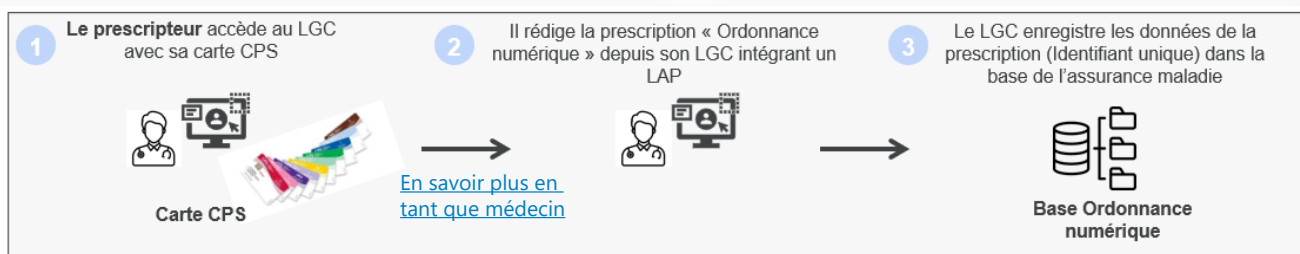
- Fluidifier et sécuriser les échanges entre médecins et professionnels de santé prescrits
- Éviter d'être confronté à de fausses ordonnances
- Pour le médecin : renforcer la lutte contre la iatrogénie / Pour le pharmacien : gain de temps puisque les données de prescription sont enregistrées automatiquement dans une base associée à l'Assurance Maladie
- Favoriser la coordination des soins
- Permettre aux patients de retrouver leurs ordonnances au format numérique dans Mon espace santé, grâce à l'alimentation automatique du DMP à partir du logiciel métier du prescripteur.

COMMENT ACCÉDER A L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE ?

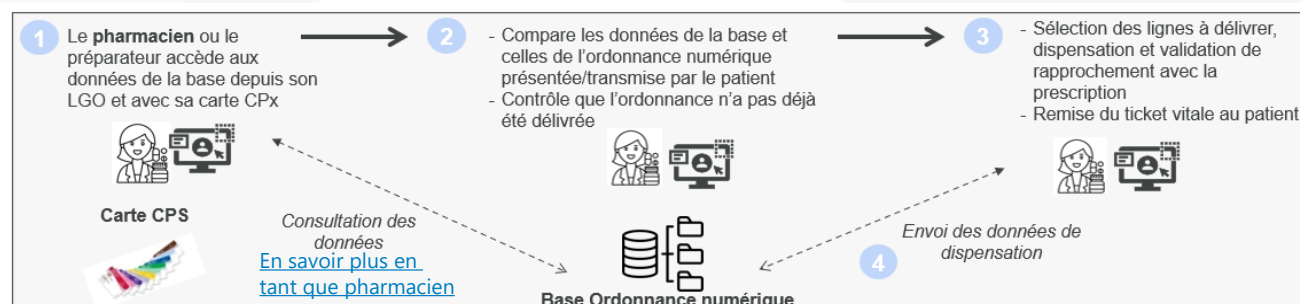
- Si votre logiciel dispose de la fonctionnalité Ordonnance numérique :



En tant que prescripteur :



En tant que pharmacien :



NB : Si vous n'avez pas encore débuté l'usage de l'ordonnance numérique, contactez sans attendre votre éditeur de logiciel pour qu'il vous accompagne dans la prise en main de cette nouvelle fonctionnalité.

COMMENT ACCÉDER A L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE ? (SUITE)

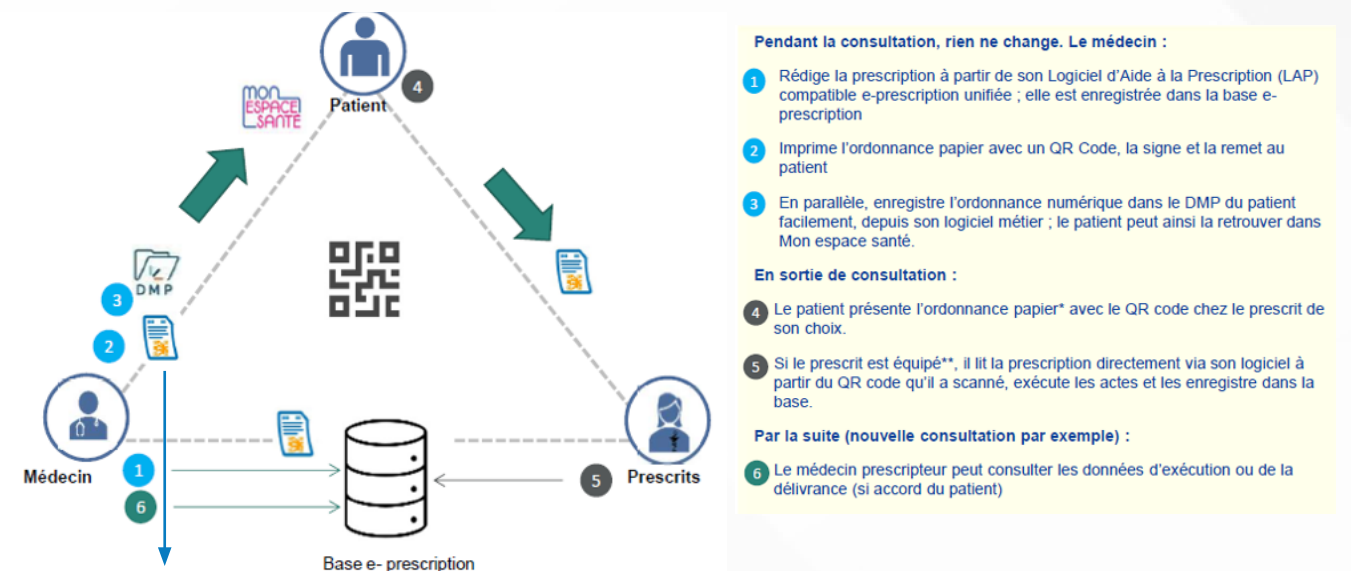
- Si votre logiciel ne dispose pas encore de la fonctionnalité Ordonnance numérique :
 - Se rapprocher de votre éditeur pour savoir à quel moment cette fonctionnalité sera disponible



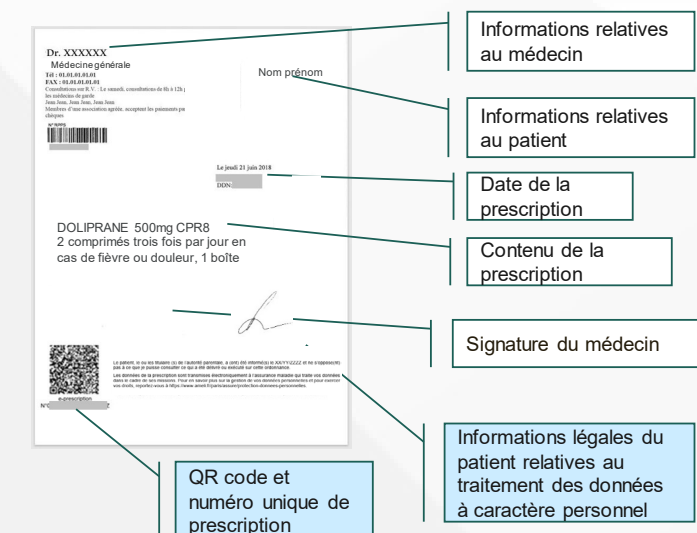
- **NB :** Dans les 2 cas/ A toutes les étapes :
L'Assurance Maladie, par l'intermédiaire de votre délégué numérique en santé notamment, est également à votre disposition pour vous accompagner dans l'usage de l'ordonnance numérique.
dns.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr



COMMENT CELA SE PASSE AVEC MON PATIENT ?



À quoi ressemble une ordonnance du numérique ?



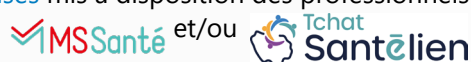
3 Comment échanger de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels et mes patients ?

OBJECTIF POUR LE 77 : 100% DES DONNÉES DE SANTÉ TRANSMISES PAR VOIES SÉCURISÉES



LES 2 OUTILS NUMÉRIQUES QUI RÉPONDENT À MON BESOIN :

2 outils complémentaires sécurisés mis à disposition des professionnels du sanitaire, du médico-social et du social :



QU'EST-CE QUE LA MSSanté ?

- La MSSanté est un système sécurisé de messageries de type mail qui permet d'échanger des données sensibles en toute sécurité.
- Elle constitue un espace de confiance au sein duquel les échanges de données sensibles se fait entre professionnels habilités. Un canal simple, sécurisé et interopérable pour transmettre des documents de santé en toute confiance
- La MSSanté est accessible à l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, de manière à les intégrer pleinement dans l'écosystème de sécurisation de donnée de santé et sensibles.

COMMENT LA MSSanté FONCTIONNE ?

La MSSanté permet :

- Entre professionnels : MSSanté ↔ MSSanté
 - L'échange de données de santé à caractère personnel entre plusieurs professionnels habilités
 - Avec 3 types de boîtes aux lettres sécurisées selon les usages :
 - Boîte nominative : Boîte aux lettres personnelle, accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle est associée au numéro RPPS du professionnel.
 - Boîte organisationnelle : Boîte aux lettres accessible à plusieurs professionnels. Avantages : permettre à plusieurs personnes d'une même structure ou d'un même service de partager une BAL, de l'information et de recevoir l'ensemble des données relatives à la prise en charge des personnes accompagnées.
 - Boîte applicative : Boîte aux lettres destinée aux envois automatisés de document, à partir du logiciel de la structure.
- Entre professionnels et patients : MSSanté ↔ Mon Espace Santé
 - Echanger avec leurs patients en vue de la préparation d'une consultation, d'une hospitalisation ou pour assurer un suivi.
 - Utiliser son adresse MSSanté personnelle ou organisationnelle pour écrire sur l'adresse MSSanté du Patient (=MSSanté Citoyenne) de la forme « INS*@patient.mssante.fr »
 - Côté patient : se connecter à Mon Espace Santé puis cliquer sur le bouton « messagerie » pour :
 - visualiser le message adressé par le professionnel de santé
 - initier un échange (ex : envoi d'une ordonnance numérique) avec sa pharmacie si celle-ci est équipée d'une boîte MSSanté organisationnelle.

Si la pharmacie n'est pas équipée d'une boîte aux lettres organisationnelle, elle peut se rapprocher si besoin de l'URPS Pharmaciens IDF – (partenariat signé avec SESAN).

INFORMATIONS PRATIQUES

Il s'agit autant de Mailiz (outil public gratuit), d'APICRYPT, des messageries intégrées dans les logiciels métier, que des boîtes organisationnelles et nominatives proposées par des éditeurs privés.

Pour tout autre besoin : se renseigner auprès des différents opérateurs Tiers MSSanté afin d'obtenir un devis.

MSSanté intègre également l'accès à un annuaire commun et certifié de l'ensemble des professionnels de santé. Je peux tester mon éligibilité à la MSSanté avec le guide dédié (Formation pour le secteur Médico-Social et Sanitaire) Pour toute question technique relative à l'outil, je contacte mon opérateur ou mon interlocuteur interne (DSI, direction).



[MSSanté - Sesan - Service numérique de santé](#)

QU'EST-CE QUE LE Tchat Santélien ?

- La messagerie instantanée régionale et sécurisée pour les professionnels de la santé d'Ile-de-France, qu'ils soient libéraux (tous métiers), qu'ils exercent dans des organisations d'exercice coordonné (CPTS, MSP, DAC...), des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux habilités
- Fonctionne comme une messagerie traditionnelle/ messagerie instantanée grand public : groupes de discussion, échanges de photos et de fichiers ..
- Avec des fonctionnalités dédiées à un usage professionnel : liste des professionnels de la santé intégrée, gestion des absences

COMMENT LE Tchat Santélien FONCTIONNE ?

Le Tchat Santélien permet :

- Transmission en instantané et non formalisé (photos, ordonnance, demande d'avis, demande d'intervention, ...) qui peut durer dans le temps (fil de discussion)
- Conversation de groupe au sein du cercle de soins
- Conversation centrée autour d'un patient
- Echange instantané/en direct entre 2 ou plusieurs interlocuteurs



INFORMATIONS PRATIQUES/ COMMENT Y ACCÉDER ?

- Accessible sur
 - » Téléphone portable → Accès Santélien mobile :
 - Téléchargez l'application Tchat Santélien sur les stores (scannez ou cliquez sur le QR Code)



- » Tablette et ordinateur → Accès Santélien web : www.santelien.fr

- Conforme à la réglementation sur les données de santé
- Non commercial - sans aucun frais : Intégralement financé par l'ARS Ile-de-France
- Le tchat est directement connecté à l'annuaire des professionnels de santé franciliens

- Support outil dédié aux professionnels de santé :

N'hésitez pas à contacter les équipes Santélien pour vous présenter l'outil :

- » Par e-mail : contact@santelien.fr
- » En complétant le [formulaire de contact](#)
- » Ou par téléphone au 01.83.75.04.48 (joignable de 8h à 20h, du lundi au vendredi.)

4 Comment identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient et leur faire des transmissions ?

Jusqu'à fin 2024, vous aviez la possibilité d'utiliser la plateforme régionale de coordination, Terr-eSanté, qui a été remplacée en Janvier 2025 par Santélien, LA nouvelle solution e-Parcours pour l'Île-de-France



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :

Santélien, l'outil socle de coordination des parcours entre la ville, l'hôpital, le secteur médico-social et social sur lequel s'appuie la démarche e-parcours francilienne.

Un outil qui complète les solutions numériques existantes notamment :



SON RÔLE ?

Faciliter la prise en charge coordonnée des patients en fluidifiant le partage d'informations entre professionnels de santé et du secteur médico-social et social.

COMMENT ?

Autre que le Tchat Santélien (cf page 17), le dossier de coordination patient pour les professionnels de santé d'Île de France propose :

Accès régit selon une matrice d'habilitations attribuant des droits selon la profession de l'utilisateur

Coordination Santélien

Outil de coordination pour les professionnels de la santé d'Île-de-France

Votre allié numérique pour la coordination des soins

Un bouquet de services pour faciliter la coordination des patients au quotidien :

- Cahier de liaison
- Cercle de soins
- Liste de tâches
- Liste de patients
- Agenda partagé
- Notifications
- + la messagerie instantanée de proximité

Pour tous les professionnels intervenants dans la prise en charge des patients dans le champ :

- sanitaire,
- social et médico-social,
- en ville ou en établissement

Coordination Santélien
Une fonctionnalité de Santélien, le nouvel outil régional e-parcours d'Île-de-France

✓ **Sécurisé**
Conforme à la réglementation sur les données de santé

✓ **Gratuit**

Accessible sur téléphone portable, tablette et ordinateur

En téléchargement

+ d'informations www.santelien.fr

Logos: République Française, arS, C:sesan

LES FONCTIONNALITÉS	Méd	Para	Social	Tech	Ortho Proth	Autre	Déleg +	Déleg -	Tchat seul	Struct.
• Recherche / Création dossier	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
• Données administratives	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
• File active "mes patients"	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Notes partagées	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Séjours hospitaliers	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Cercle de soins	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Pathologies / antécédents / allergies	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Volet juridique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Déclarer le décès d'un patient	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Situation sociale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Listes de travail	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Notifications	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tchat	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Documents / Prescription	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tâches	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Notes enrichies	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mémo	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Certaines fonctionnalités complémentaires sont mises à disposition après l'ouverture des services (Options d'habilitation demande, agenda, ateliers / ETP, statut, dossiers liés). Au préalable, un cadrage est nécessaire pour s'assurer que ces fonctionnalités répondent bien au projet et au besoin. Pour toute information complémentaire ou question, adressez-vous à contact@santelien.fr

Légende: ● Voir et modifier ○ Pas d'accès



COMMENT Y ACCÉDER ?

Retrouvez Santélien en version Web et Mobile :

Accès Santélien web : www.santelien.fr

Accès Santélien mobile :

Téléchargez l'application Tchat Santélien sur les stores (scannez ou cliquez sur le QR Code)



INFORMATIONS PRATIQUES :



Coût

Financé par l'ARS et porté par SESAN, Santélien est un service public, gratuit et sécurisé.



Support outil dédié aux professionnels de santé :

N'hésitez pas à contacter les équipes Santélien pour vous présenter l'outil :

- Par e-mail : contact@santelien.fr
- En complétant le [formulaire de contact](#)
- Ou par téléphone au 01.83.75.04.48 (joignable de 8h à 20h, du lundi au vendredi.)

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.santelien.fr/> + FAQ

5

Quel(s) outil(s) utiliser pour une prise en charge ou un avis spécialisé à distance ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :

« La télésanté permet l'accès à distance d'un patient à un professionnel de santé ou à une équipe médicale grâce aux technologies de l'information et de la communication. Cette « nouvelle manière de soigner » reste soumise aux exigences de qualité et de sécurité des soins des professionnels de santé. »

TÉLÉSANTÉ

Le numérique au service de la santé



Le Télé Soins

Activités réalisées à distance par un pharmacien ou un auxiliaire médical. A ce jour, les actes de télésoin réalisés par les professionnels suivants sont remboursés : infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes

Les bénéfices de la télésanté

Pour les patients



- Améliore l'accès aux soins (médecine générale et spécialités)
- Favorise la continuité des soins
- Limite les déplacements ou les hospitalisations évitables
- Favorise le suivi rapproché du patient son implication dans son plan de traitement (accès à ses données de santé, e-Education thérapeutique du patient par ex.)
- Contribue à la coordination des soins autour du patient
- Sécurise les sorties d'hospitalisation, concourt à la diminution du temps d'hospitalisation

Des points de vigilance

- La HAS indique qu'aucune situation clinique n'exclut à priori l'usage de la télémedecine.
- Il convient de tenir compte de l'habilité technique des usagers et des professionnels, ainsi que de l'équipement numérique disponible.
- Il est nécessaire de définir l'organisation médicale et de s'assurer de la disponibilité des ressources.
- L'acte doit impérativement être tracé (sécurité, facturation...).

De quoi parle-t-on ?



Pour le système de santé



- Facilite l'organisation du temps médical
- Facilite la concertation clinique et le travail multidisciplinaire
- Favorise le lien ville/hôpital/médoco-social
- Contribue à la montée en compétence des professionnels (télé-expertise, télé-assistance)

Pour en savoir plus :
[Cliquez ici !](#)

Pour aller plus loin :

Vidéo d'un projet :



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment y accéder ?

- Pour les actes de télésanté avec mes patients :

» Je suis libre du choix de mon outil

» Je dois m'assurer auprès de mon patient de ses critères d'éligibilité (selon les recommandations de la HAS), que ce soit pour la réalisation d'un acte de téléconsultation/téléexpertise ou bien pour un acte de télésoin ainsi que de son recueil de consentement libre et éclairé (cf. article L6316-1 du CSP et décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine)

» Consultez le [guide pratique](#) de la DGOS

- Pour les actes de télésanté réalisés avec d'autres professionnels :

» Je prends attache avec mes partenaires pour construire une démarche coordonnée et un projet médical partagé

» Je définis l'organisation médicale (acteurs impliqués, parcours de prise en charge) et opérationnelle (modalités de prise de rendez-vous, logistique)

» Je choisis avec mes partenaires (requis/requérant) un outil partagé ou je prends l'outil déjà utilisé par les partenaires avec lesquels je veux communiquer.



Coût

- Rémunération des actes de télésanté (par l'Assurance Maladie) :

- » Pour de la téléexpertise
- » Pour la télésanté
- » Pour la télé-surveillance
- » Pour la téléconsultation
- » Télésoin
- » Au sein des établissements de santé



Support outil :

- Référentiel fonctionnel commun pour les logiciels de télésanté (ANS) :
 - » Définition des fonctionnalités et précisions du cadre réglementaire et des enjeux nationaux dans lesquels ils doivent s'inscrire.
- De nombreux outils proposés par des éditeurs de logiciels ou par des GRADeS (SESAN en Île-de-France) :
 - » Solutions numériques de télémedecine agréées par le ministère : <https://industriels.esante.gouv.fr>
 - » S'appuyer sur SESAN qui peut m'accompagner dans ma démarche et mon choix :



Pour cela contactez-nous à telesante@sesan.fr

A noter : une plateforme régionale de télémedecine (ORTIF) est accessible à l'ensemble des opérateurs. Cette plateforme permet de réaliser des actes de téléexpertise et de téléconsultations. Elle offre également des outils de téléstaffs, télé-RCP et télé-radiologie.

Contact : santenumerique77@sesan.fr



Pour accéder au [réseau de téléexpertise départemental](#) et demander un [avis spécialisé à distance](#) auprès de médecins hospitaliers ou de ville ou de sages-femmes, en quelques clics et de manière sécurisée. La réponse est apportée en différé et ne nécessite pas la présence du patient.

26 services hospitaliers de Seine-et-Marne utilisent Omnidoc pour répondre à vos demandes de télé-expertise, ce qui vous permet :

- Un accès rapide et simplifié à un avis spécialisé de praticien hospitalier à distance pour vos patients (réponse sous 24h à 48h)
- Une sécurisation des données patient transmises via l'outil pour respecter les règles de confidentialité des données
- Des parcours de soins fluidifiés, adaptés et de qualité, et des hospitalisations évitées

Les services hospitaliers disponibles



- Dermatologie
- Endocrinologie/Diabétologie
- Médecine vasculaire
- Néonatalogie

[Y accéder](#)



- Endocrinologie/Diabétologie
- Gériatrie
- Infectiologie
- Médecine Interne et Immunologie Clinique
- Obstétrique
- Plaies – cicatrisation
- Rhumatologie

[Y accéder](#)



- Diabétologie/Pathologies de la thyroïde
- Oncologie
- Pneumologie

[Y accéder](#)

- Centre National d'Evaluation et d'Expertise de la Trachéotomie

[Y accéder](#)



- Allergologie
- Chirurgie orthopédique/traumatologie
- Chirurgie digestive et viscérale
- Chirurgie urologique
- Dermatologie
- Endocrinologie / Diabétologie / Nutrition
- Médecine interne et polyvalente
- Oncologie
- Oncologie gynécologique et endométriose
- ORL
- RCP Endométriose

[Y accéder](#)

Besoin d'un avis ponctuel de cardiologue, néphrologue ou dermatologue à distance : les Equipes de Soins Spécialisés (ESS) en [cardiologie/néphrologie](#) et [dermatologie](#) d'Ile-de-France sont aussi équipées.



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment y accéder ?

Vous rendre sur <http://omnidoc.fr>, muni de votre carte CPS ou de votre numéro RPPS.

Si vous n'avez pas encore de compte sur Omnidoc, vous pourrez en créer un gratuitement en quelques secondes.



Coût d'usage de la plateforme Omnidoc

- Pour un usage individuel (que vous soyez requis ou requérant), c'est gratuit.
- Pour une organisation (ex : établissements de santé, ou du médicosocial, CPTS, etc.), une offre "organisation" est disponible sur devis.

Rémunération

L'acte de téléexpertise est rémunéré par l'Assurance Maladie :

- Le professionnel requis est rémunéré 20 € par avis rendu (code TE2), dans la limite de 4 actes par an par patient.
- Le professionnel requérant perçoit 10 € par demande d'avis (code RQD), dans la limite de 4 actes par an par patient.

Aujourd'hui, uniquement les médecins et les sages-femmes peuvent coter des actes TE2, et uniquement les médecins, les sages-femmes, les orthophonistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les pédicures-podologues peuvent coter des actes RQD. La cotation RDQ devrait progressivement être élargie à l'ensemble des professionnels de santé.

6 Comment accéder à l'annuaire des services / ressources ?



LES 2 OUTILS NUMÉRIQUES QUI RÉPONDENT À MON BESOIN :



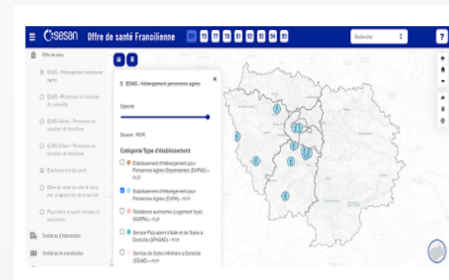
- Pour accéder à l'ensemble des informations et ressources disponibles et adaptées en Seine-et-Marne et en Île-de-France : je me connecte au [portail MAILLAGE 77](#) portail à destination des professionnels
- Pour trouver un spécialiste, un examen, un service hospitalier au plus proche dans tout le 77 : je me connecte à DPS 77 avec ma carte CPS ou e-CPS

QU'EST-CE QUE MAILLAGE ?

C'est un portail internet départemental d'information en Santé et Autonomie créé par et pour les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux.

Ce portail propose :

- Un moteur de recherche ergonomique de l'offre de santé départementale et régionale s'appuyant notamment sur le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR). Les résultats sont restitués sous forme de cartes (territoires d'intervention) et de tableaux (exportables sur Excel)
- Une carte dynamique de l'offre de santé régionale
- Des actualités, documents ressources et documentations sur les projets et parcours patients en Seine-et-Marne
- Les actualités et événements Santé en Seine-et-Marne
- Maillage est un [site collaboratif](#). Je peux contacter les DAC pour partager une action/un événement/un projet initié(e) ou mis(e) en place au niveau de mon territoire et le faire publier via le formulaire de contact : <https://maillage77.sante-idf.fr/accueil/nous-contacter.html>.
- Il est administré par les 2 Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC 77 Nord et Sud)
- Il s'adresse aux :
 - » Professionnels de santé, du médico-social et du social des structures sanitaires, de la ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales, sociales ou d'exercice coordonné (CPTS, MSP, DAC, etc.)
- Un accès direct au bouquet de services numériques régionaux portés par [SESAN](#)



INFORMATIONS PRATIQUES

Le portail Maillage est en accès libre, entièrement gratuit
Support outil: maillage77@gmail.com

QU'EST-CE QUE DIRECTPROSANTE 77 ?

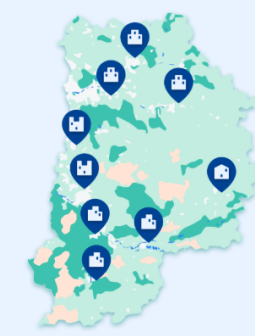
DirectProSanté77 est une solution web simple et complète permettant aux médecins de ville de trouver et de contacter les bons services hospitaliers de Seine-et-Marne.

DirectPro Santé 77
trouvez et contactez
rapidement le bon service de
soins en Seine-et-Marne

DirectProSanté 77 est un annuaire sécurisé qui permet aux médecins d'accéder rapidement, simplement et en toute sécurité aux bons contacts de l'offre de soins en Seine-et-Marne.

RECEVEZ LA NEWSLETTER ET SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS DU LANCEMENT

M'inscrire à la newsletter

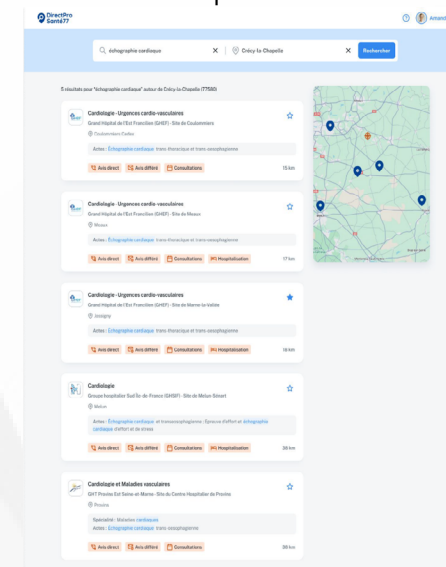


1. Connectez-vous simplement avec votre [carte CPS](#) ou [eCPS](#) depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.
2. Recherchez un [spécialiste](#), un [médecin du territoire](#), un [examen](#), un [service hospitalier](#) au plus proche du domicile du patient, sur le 77.
3. Prenez contact directement avec les praticiens hospitaliers et libéraux pour vos [demandes d'avis](#) ou [orientations](#) : [ligne directe](#), [télé-expertise](#), [demande d'hospitalisation](#)...

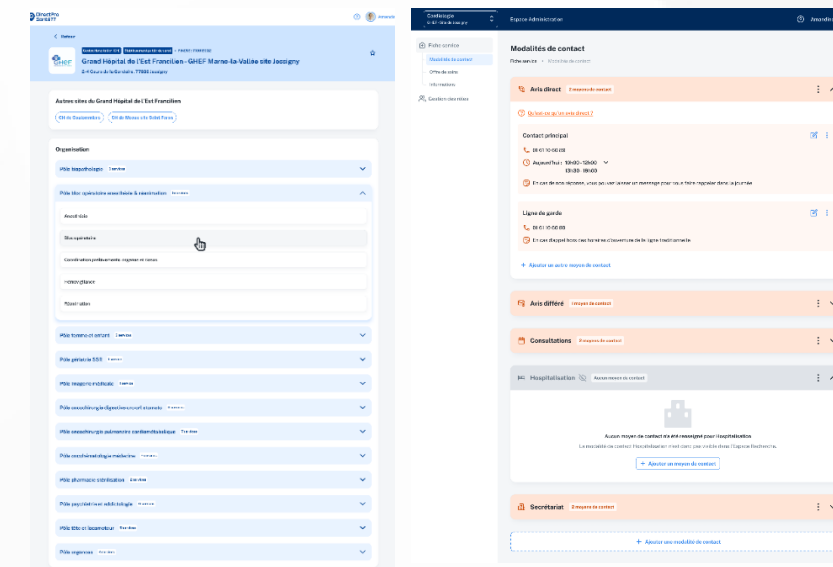
DirectProSanté77 vous redirige vers les outils de télé-expertise et solutions de prise de RDV utilisés par chaque service
Pour plus d'informations : directprosante.fr

Ce portail propose :

Un [moteur de recherche](#) pour trouver un lien d'examen au plus proche de la commune du patient



L'offre de chaque établissement et les modalités de contact des services dédiées aux professionnels de santé



INFORMATIONS PRATIQUES

DirectProSanté 77 est une application **entièrement gratuite**, éditée par Barnabé.io pour l'Alliance Santé 77. Basée sur le ROR, elle est déployée par les DAC du 77 et financée par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France avec le soutien du Conseil Territorial de Santé.

- Bientôt des modalités de contact auprès de tous les professionnels de santé et des établissements médico-sociaux du département.

Support outil : contact@barnabe.io
Pour en savoir plus : appuimnumerique@dac77nord.fr

7

Où remplir un dossier d'adressage pour mon patient vers d'autres structures ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte au site internet, [ViaTrajectoire](https://www.viatrajectoire.fr) service public, gratuit et sécurisé, que je sois professionnel de santé des secteurs sanitaire et médico-social, médecin libéral ou usager (dans le domaine PA et PH).

Ce portail m'aide dans l'orientation et l'admission de mes patients / mes usagers vers d'autres structures sanitaires et médico-sociales.

QU'EST CE QUE VIATRAJECTOIRE ?

Il s'inscrit désormais comme **service national** d'orientation des personnes vers :

Orientation Sanitaire / Soins palliatifs

Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Hospitalisation à Domicile (HAD); dispositif PRADO (sortie d'hospitalisation CPAM)

Orientation Grand Âge

EHPAD, Accueils de jour, EHPA médicalisés, Résidences Autonomie et Unités de Soins de Longue Durée (USLD)

Orientation Handicap

Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) Handicap Adulte et Enfant, suite à la décision d'orientation de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Orientation PCO-TND

Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les Troubles du Neuro-Développement des enfants de 0 à 6 ans (et bientôt les 7-12 ans)

Cet outil permet :

- Des **formulaires spécifiques** nationaux par parcours pour identifier des orientations au regard de critères médicaux, sociaux et de l'environnement du patient/usager
- Une recherche d'établissements à partir d'un **annuaire de structures** sanitaires et médico-sociales
- Un annuaire des structures s'appuyant en partie sur le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)
- Une mise en relation entre demandeur/receveurs
- Des tableaux de **bord demandeurs/receveurs** mis à jour en temps réel
- Une Délégation de tâches/fonctionnalités possible au sein d'une structure (médecin remplaçant, secrétaire médicale, auxiliaire médical,...)

COMMENT Y ACCÉDER ?

- En tant que professionnel, à l'hôpital ou en ville, l'accès se fait via : www.viatrajectoire.fr
- En tant que patient/ usager, le site est accessible via un espace « Particuliers » :
 - Pour rechercher une maison de retraite et effectuer une demande en ligne : **Le portail « Personnes Âgées »**
 - Pour rechercher une structure ou service médico-social conforme aux décisions de la MDPH, et/ou renseigner son Dossier Unique d'Admission (DUA) en ligne : **Le portail « Personnes en situation d'Handicap »**



INFORMATIONS PRATIQUES



Accès

ViaTrajectoire est un site Internet disponible sur l'ensemble des navigateurs d'internet. La connexion se fait par carte CPS ou eCPS, ou par identifiant et mot de passe pour les professionnels en établissement.



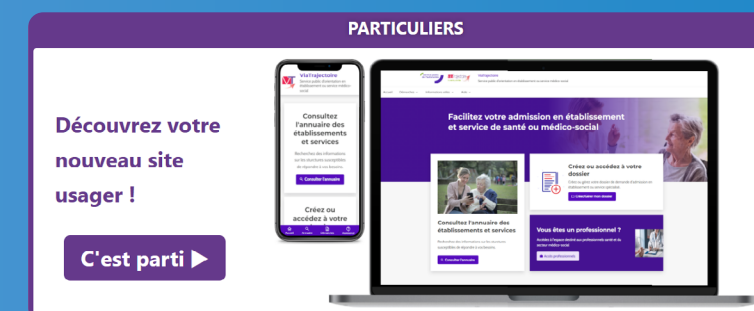
Coût

ViaTrajectoire est un service gratuit (financé par les pouvoirs publics pour l'ensemble des utilisateurs.).



Support outil

- Le support dédié aux professionnels de santé** pour obtenir un accès à ViaTrajectoire ou en cas de questions/difficultés :
Mail : support.VT.pro@sesan.fr
Tél : 01 48 78 75 82 (du lundi au vendredi, de 8h à 20h)
- Le support dédié aux usagers** en cas de questions ou difficultés pour accéder ou utiliser ViaTrajectoire :
Formulaire de contact : <https://usager.viatrajectoire.fr/contactez-nous>
Tél : 0801 110 110 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)
- Un site e-learning** est disponible avec de la documentation



8

Comment renseigner mes créneaux de disponibilité dans la plateforme Sas.fr pour participer au Service d'Accès aux Soins (SAS 77) ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte à la [plateforme nationale SAS.fr](https://sas77.org) pour :

- M'inscrire au dispositif et déclarer mes modalités de participation
- Renseigner mes créneaux de disponibilité / Éventuellement indiquer mes périodes d'indisponibilité
- Saisir les informations qui me semblent pertinentes au régulateur

QU'EST-CE QUE LE SAS ET COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est une plateforme de régulation médicale accessible en composant le 15, opérationnelle 24h/24 et 7j/7 (réponse téléphonique SAMU et ADRV Association Départementale de Régulation de Ville)

- **Pour le patient :** lorsqu'il a besoin de soins urgents ou non programmés et ne peut pas consulter son médecin traitant, le SAS lui permet d'entrer en contact avec un médecin régulateur. Celui-ci peut :
 - Donner un conseil médical,
 - Orienter vers une consultation de soins non programmés en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR/ambulance,
 - Proposer une téléconsultation.

Pour le professionnel de santé : la plateforme donne à la régulation SAS la possibilité de visualiser les créneaux SAS disponibles en ville (selon la localisation, l'horaire et la spécialité) et de réserver directement une consultation pour le patient.

Lorsqu'une consultation est nécessaire, le médecin régulateur transmet le dossier à un OSNP (Opérateur de Soins Non Programmés) qui recherche un rendez-vous sur la plateforme nationale SAS, alimentée par les **médecins effecteurs volontaires**.



POUR QUELS PROFESSIONNELS ?

Les professions médicales conventionnées participant aux Soins Non Programmés dispensés dans le cadre du SAS sont en Seine-et-Marne :

- Médecins généralistes
- Chirurgiens-dentistes

COMMENT Y ACCÉDER ?

- **En tant que professionnel de santé libéral exerçant en cabinet ou en maison de santé pluriprofessionnelle,** il vous suffit de vous inscrire sur la plateforme digitale nationale via Pro Santé Connect.
- **En tant que centre de santé ou association SOS Médecins,** vous devez effectuer une demande de création de compte de « gestionnaire de structure » afin de pouvoir faire remonter les disponibilités du centre pour le compte de vos médecins. Pour cela, **adrez-vous au support outil.**
- **Pour les CPTS,** l'intégration se fait via une inscription préalable sur le ROR et la création d'un compte de gestionnaire de structure spécifique au support outil.



INFORMATIONS PRATIQUES



Accès

Je reste libre de mon organisation et de la gestion de mon planning. J'ai deux possibilités pour remonter mes disponibilités :

- **De façon automatique** via ma solution de prise de rendez-vous (Doctolib, Keldoc, Maiia,...) interfacée avec la plateforme. Cette solution m'évite d'être appelé, tout se passe via le logiciel de prise de rendez-vous. Je peux indiquer des créneaux uniquement visibles par les opérateurs de soins non programmés OSNP du SAS 77 (Centre 15).
- **De façon manuelle directement** dans la plateforme si je n'ai pas de solution de prise de rendez-vous ou ne souhaite pas autoriser son interfaçage avec la plateforme. Ces créneaux ne sont pas bloqués pour le SAS mais mis en visibilité pour les OSNP. L'OSNP vous contacte (vous ou votre secrétariat) pour chaque demande de rendez-vous.

Rémunération

Médecins généralistes :

La participation au SAS est rémunérée via le forfait structure à hauteur de 1400€/an. A compter de 2026, elle sera rémunérée via la dotation numérique : la notion de 2h de créneaux mis en visibilité pour la régulation est supprimée, et le forfait annuel est rapporté à 1000€ par an, si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- » Exercer dans un département dans lequel le SAS est déployé et opérationnel ;
- » S'inscrire sur la plateforme numérique SAS ;
- » Accepter d'interfacer sa solution de prise de rendez-vous avec la plateforme numérique SAS pour mise en visibilité des disponibilités en cas de besoin de la régulation SAS ou participer à une organisation territoriale validée par le SAS du département et interfacée avec la plateforme nationale.

- Le supplément des 15€ reste applicable avec la cotation G+SNP (dans la limite de 20 consultations/semaine).
- Pour le médecin traitant du patient, la majoration MRT de 15€ sur appel du CRR-15 est applicable.
- Une majoration supplémentaire SHE de 5€ lorsque le médecin accepte de prendre en charge le patient entre 19h et 21h sur demande de la régulation SAS est cumulable avec les majorations SNP ou MRT.

Chirurgiens-dentistes :

Une majoration SNP d'une valeur de 15€ par consultation dans la limite de 10 fois par semaine, non cumulable avec un acte technique.

Support outil

Pour une demande de création de compte de gestionnaire de structure, un support à l'usage de la plateforme SAS.fr, pour s'abonner à la newsletter SAS77 ou pour toute autre question, s'adresser à contact@sas77.org.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Kit de communication](#)



>>
 Quelle complémentarité entre les outils et services numériques ?

	 La solution eParcours d'Île-de-France	 DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ	 MS Santé	 mon ESPACE SANTÉ
CAS D'USAGE	Besoin spécifique de prise en charge coordonnée entre un cercle de professionnels	Consultation des données et documents médicaux du patient	Echange sécurisé entre professionnels habilités à échanger de la donnée de santé	Echange sécurisé entre professionnels et patients
PATIENTS CONCERNÉS	Patients nécessitant une coordination autour d'un épisode de soin	Tous (sauf si le patient s'y est opposé)	Tous	Tous les patients ayant activé l'accès à MES
PROFESSIONNELS CONCERNÉS	- Professionnels de santé - Professionnels à usage de titre - Professionnel des secteurs médico-social et social	Professionnels de santé (carte CPS nominative)	- Professionnels de santé et professionnels à usage de titre (MSSanté nominative) - Professionnels des secteurs médico-social et social (MSSanté organisationnelle)	
TYPES DE FONCTIONNALITÉS	- Profil patient / historique - Cercle de soins - Situation sociale - Outils d'aide à la coordination : notes de transmission, tchat, photos, demandes d'appui, etc.	- Profil patient / historique - Carnet de vaccination - Directives anticipées - Partage documentaire	Echanges de messages et pièces jointes	
OBLIGATIONS	-	- Alimentation systématique recommandée - Obligatoire progressivement	- Echange de données de santé personnelles interdit sur les boîtes non sécurisées - Utilisation obligatoire progressivement	

1. Tous les outils sont accessibles à la liste des professionnels de santé (PS) de catégorie 1
 2. L'usage du DMP par les PS de catégories 2 et 3 est en cours d'étude au niveau national
 3. Les accès sont différenciés par type de professionnels pour le partage d'information et la lecture (matrice d'habilitations à consulter pour chaque outil)

(1) Médecins généralistes et spécialistes (à noter que les médecins du travail peuvent alimenter le DMP d'un patient mais pas le consulter), chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures- podologues, infirmiers, orthophonistes, audioprothésistes, opticiens lunetiers, ergothérapeutes, diététiciens...
 (2) Psychologues, chiropracteurs, ostéopathes, psychothérapeutes
 (3) Assistants sociaux, éducateurs, assistants maternels, permanents des lieux de vie, mandataires judiciaires, aides- soignants, coordonnateurs DAC, équipes médico-sociales APA des conseils départementaux, auxiliaires de vie, etc.

>>
 En synthèse :

Je prends en charge un nouveau patient et j'ai besoin d'accéder aux antécédents, CR d'examens, etc.

Je prends en charge un patient en situation d'urgence : j'accède aux antécédents, directives anticipées, etc. grâce au bris de glace.

J'ai produit un document dans le cadre de la consultation / de l'hospitalisation d'un patient et je veux le partager

Je veux informer mon patient sur les documents du DMP et échanger avec lui de manière confidentielle et sécurisée.

Un de mes patients nécessite un suivi pluri-professionnel régulier ou une prise en charge sociale ou médico-sociale coordonnée avec des transmissions fréquentes à son cercle de soins.

J'ai besoin d'échanger sur un de mes patients avec un autre professionnel en asynchrone de manière sécurisée

J'ai besoin d'échanger en direct de manière sécurisée avec un ou plusieurs autres professionnels.



9

Et pour mon patient ?

Les prérequis :

- Un accès à Internet sur ordinateur ou portable
- Une adresse mail, pour recevoir les codes d'accès et codes éphémères

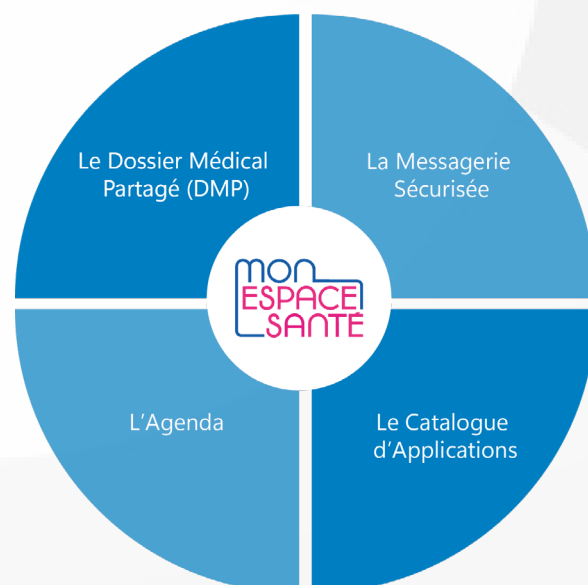


LE SERVICE PUBLIC POUR GÉRER SA SANTÉ

Mon Espace Santé est l'outil numérique public privilégié pour accéder aux services numériques de santé pour les patients et usagers. Il a vocation à terme à fédérer tous les autres outils numériques publics.

POURQUOI ACTIVER MON ESPACE SANTÉ ?

- Avoir à un seul et même endroit ses informations de santé : documents médicaux, contacts de santé, informations essentielles (allergies, carnet de vaccination, antécédents, traitements, directives anticipées, etc.)
- Gérer l'accès pour les professionnels de santé qui le prennent en charge
- Accéder à un catalogue de services et d'applications de santé, sélectionnés pour leur fiabilité et leur pertinence
- Avoir une Messagerie Sécurisée de Santé Citoyenne (INS@patient.mssante.fr) pour communiquer de manière sécurisée avec ses professionnels - dès que ceux-ci ont initié l'échange avec le patient (hormis le pharmacien)



COMMENT ACTIVER MON ESPACE SANTÉ ?

- Avoir un compte Ameli
- Avoir à proximité sa carte Vitale et son ordinateur/téléphone portable
- Aller sur le navigateur Internet et renseigner « mon espace santé » dans le moteur de recherche ou taper www.monespacesante.fr
- Il est possible de télécharger l'application **Mon Espace Santé** sur les stores



EN PARLER A MES PATIENTS : LES OUTILS À MA DISPOSITION

Site de l'ANS :

- [Kit de communication à destination des professionnels de santé libéraux](#)
- [Kit de communication à destination des établissements de santé](#)
- [Kit de communication à destination des établissements médico-sociaux](#)
- [Vidéo dépôt et consultation des directives anticipées](#)

Assurance Maladie :

- [Vidéos sur You Tube](#)
- [Vidéos de cas d'usages sur l'articulation MES/DMP/MSS chez le professionnel de santé](#)



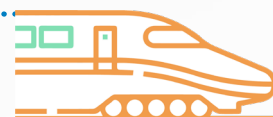
**Les clés pour s'engager
dans la mise en place et
l'usage de nouveaux outils
et services numériques**

02

1

Les incontournables pour utiliser les outils et services numériques

» Les 7 étapes pour prendre le train du numérique



1



ME FAIRE ACCOMPAGNER

M'appuyer sur les personnes relais de mon département pour mener à bien mon projet. Consulter la page [Mes Contacts](#)

3



ENTRAÎNER MES PARTENAIRES DANS LE VOYAGE

Travailler avec mes partenaires pour réfléchir ensemble aux modalités de sécurisation de nos échanges, identifier de nouvelles données à échanger ou partager, afin de faciliter notre collaboration et tendre à l'harmonisation des outils utilisés.

2



ME PRÉPARER À L'EMBARQUEMENT

Savoir d'où je pars, ce que je veux faire ? Ce que je veux partager ? Avec quels professionnels ? Pour quels patients ? Les réponses à ces questions sont un préalable pour bien définir le projet. Identifier ensuite les étapes à réaliser pour lancer l'utilisation de l'outil choisi (réflexion sur le qui fait quoi?, points techniques...).

4



INFORMER DE MON VOYAGE

Communiquer sur mon projet auprès de mes patients et des professionnels de mon entourage (au sein ou à l'extérieur de ma structure) : plus nous serons nombreux à utiliser les mêmes outils, plus les échanges seront fluides. De nombreuses ressources sont disponibles pour m'y aider (voir *chaque fiche outil du guide*).

5



PARTIR ENFIN À LA DÉCOUVERTE

Une fois les étapes préparatoires réalisées, se former aux outils, et se préparer à les utiliser immédiatement pour ne rien perdre de cet apprentissage.

6



PROFITER DU VOYAGE SEREINEMENT

Me familiariser avec l'outil, découvrir l'étendue des possibilités et en cas de problème, consulter les rubriques d'aides et contacter l'assistance de l'outil utilisé (contacts support).

7



PARTAGER MON EXPÉRIENCE !

Une fois ce nouvel usage entré dans mes pratiques, réaliser un bilan du projet avec toutes les personnes impliquées pour identifier ce qui peut être amélioré à l'avenir, et partager mon retour d'expérience.



Les clés d'un usage sécurisé pour protéger les données de santé des patients

1 MONTRER PATTE BLANCHE



Pour utiliser les outils nationaux et régionaux d'échange et de partage, il me faut :

- Être identifié en tant que professionnel de santé. Pour cela, je dois être inscrit dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS+). Si ce n'est pas le cas, je dois me rapprocher de mon ordre professionnel ([cf pages 44-45 du guide](#)) pour réaliser cette inscription et recevoir par voie postale mon n°RPPS ainsi que ma carte professionnelle (CPS)

Pour en savoir plus et connaître la liste des professions éligibles au RPPS+

- » [Accompagnement à l'inscription au portail RPPS/RPPS+](#)
- » [Descriptif du Répertoire et liste des professions répertoriées](#)

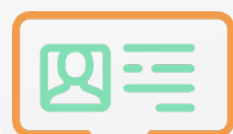
- Disposer des [moyens pour m'authentifier](#) (identification sécurisée) : je m'équipe d'une [carte CPS](#) et d'un lecteur de carte pour accéder aux outils et services sécurisés ou je valide mon identité de façon dématérialisée via une application sur smartphone ou tablette (e-CPS). Une fois équipé, je peux m'identifier via [Pro Santé Connect*](#).

Pour en savoir plus :

- » [Modalités pour s'identifier auprès des SI de santé](#)
- » [Comprendre la carte e-CPS et savoir comment l'activer ?](#)

*Qu'est-ce que Pro Santé Connect (PSC) ?

- PSC permet aux professionnels de s'authentifier soit avec une e-CPS (application mobile), soit avec une carte CPS physique, à tous les services numériques de santé raccordés à PSC.
- Depuis le 1er janvier 2023, l'implémentation de PSC est obligatoire pour les services numériques en santé partagés et au sein des cabinets et structures.
- PSC permet de s'authentifier facilement à tous les services nationaux de e-santé.



2 ÊTRE IDENTITO-VIGILANT

L'Identité Nationale de Santé (INS) permet d'identifier un patient/usager de la même manière tout au long de sa prise en charge. Elle est constituée :

Du matricule INS (correspond au NIR (Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques) ou au NIA (Numéro Identifiant Attente) de l'individu)
Des cinq traits INS : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance (code INSEE)

À QUOI SERT L'INS ?

- Elle contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins
- Elle permet aux patients/usagers de disposer d'une identité unique et pérenne
- Elle permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne

L'utilisation de l'INS pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

En ville, afin de me mettre en conformité sur ce volet, il est important de vérifier l'identité des patients via leur pièce d'identité (carte d'identité ou passeport par exemple). A noter que la carte Vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité. Je peux ensuite vérifier la concordance entre mon patient et son INS.

S'il s'agit d'un patient que j'estime suffisamment bien connaître (état civil, traits d'identité apparaissant conformes aux informations déjà connues), alors je peux simplement cocher dans mon logiciel métier la phrase « J'atteste déjà connaître l'identité de cette personne et sa correspondance aux traits d'identité INSi. Cela me permet de partager ses données en toute sécurité. » [Comment et pourquoi vérifier l'identité nationale de santé \(INS\) de ses patients ?](#) (source : Ameli.fr); cette fonctionnalité est en cours d'intégration pour certains éditeurs.

En structure, il est recommandé de nommer un référent local d'identitovigilance. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives aux bonnes pratiques d'identification des usagers depuis leur accueil jusqu'à l'archivage de leur dossier.

Pour en savoir plus : [Référentiels et déploiement de l'Identité Nationale de Santé](#)

Pour vous exercer : [formation.sesan.fr](#)

3 SE PRÉMUNIR CONTRE LA MALVEILLANCE



Les cyberattaques peuvent avoir de nombreuses conséquences :

- Perte de confidentialité** : les données patient sont rendues publiques
- Perte de disponibilité des données** : perte de chances pour le patient
- Altération des données** : perte de chances pour le patient

L'application de recommandations simples constitue un premier pas pour plus de sécurité :

- Inventorier mon parc informatique
- Sauvegarder mes données régulièrement
- Protéger mes accès avec des mots de passe solides
- Réaliser les mises à jour système et logiciels sur tous mes appareils, et ce, dès qu'elles me sont proposées. Car cela permet de corriger les vulnérabilités repérées
- Utiliser un antivirus et effectuer mes mises à jour
- Sensibiliser mes collaborateurs

Des [guides de bonnes pratiques](#) et [kits de communication](#) existent pour m'aider à adopter les bonnes pratiques. Retrouver [les dernières publications](#) à ce sujet.

Pour aller plus loin, **SESAN m'accompagne** dans le renforcement de la sécurité de mes pratiques informatiques.

Pour en savoir plus : <https://cyberservices.sante-idf.fr/>

2 Les programmes de financement

2022 – 2024 :

- Premiers programmes de financement à l'équipement Ségur (SONS) et à l'usage (SUN-ES) devant permettre d'accélérer **l'alimentation des outils socles**

2024 – 2026 :

- Suite de ces programmes de financement, avec :
 - une vague 2 de SONS sur le volet équipement, centrée cette fois sur la **récupération des informations depuis les outils socles**
 - le programme HOPEN 2 dans la continuité de SUN-ES sur **l'alimentation des outils socles**

FINANCEMENT À L'ÉQUIPEMENT SONS VAGUE 2

SONS Vague 1

- En cours jusqu'en 2025 pour le couloir médico-social
- Terminé pour tous les autres couloirs

SONS Vague 2

- A partir de 2025, lancé pour le sanitaire
- En attente de la date d'ouverture pour les autres couloirs

Mettre à niveau les logiciels métier pour permettre aux professionnels d'y utiliser les services socles :

- ✓ Appel au téléservice INSI pour qualifier l'INS
- ✓ Alimentation du DMP
- ✓ Échange via MSSanté

- ✓ Consultation du DMP
- ✓ Intégration dans le dossier patient des documents reçus par MSSanté
- ✓ Amélioration de la SSI

Une 2^e vague de mise à jour des logiciels des professionnels de santé qui viendra enrichir le socle posé par la vague 1 pour parachever l'ambition du programme :

Faciliter la **consultation de l'information** disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la **sécurité des systèmes d'information**

Améliorer les **fonctionnalités clés vague 1** (interopérabilité, alimentation DMP), au vu des retours terrain

Tous les couloirs concernés par la vague 1 connaîtront également une vague 2. De nouveaux couloirs seront également concernés, avec un package « vagues 1 et 2 ».

		Référencement	Commandes	Installations	Dernières opérations ASP
Vague 2 sanitaire	Hôpital	15/12/25 25/08/26	18/06/26 17/02/26	17/03/27	16/06/27
	Radiologie	13/05/2026	10/11/26	09/06/27 15/09/27	22/09/27 15/12/27
	Médecins de ville	22/07/26	16/12/26	13/07/27	13/10/27
	Pharmacie	Dispositifs en cours de construction			
	Biologie médicale				
	Nouvelles TF				
Va2 MS	Médico-social				

Pour en savoir plus : [Financement SONS Vague 2](#)

Retrouvez l'état de référencement Ségur des logiciels pour les différents couloirs sur le site de l'ANS : [Logiciels SONS vague 2](#)

FINANCEMENT À L'USAGE



JE SUIS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ :

Dans la continuité des programmes SUN-ES et HOP'EN, HOP'EN 2 vise à accompagner la transformation numérique des établissements de santé, et encourager le développement des usages numériques permettant d'améliorer la prise en charge des patients et de simplifier la vie des soignants. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'y candidater, la première fenêtre de candidature s'est clos en Octobre 2024

Pour connaître les nouvelles possibilités de financement, me rapprocher de mon contact local de l'ARS : ars-dd77-numerique@ars.sante.fr



JE SUIS UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ EXERÇANT EN VILLE :

Au travers du **forfait structure**, les **médecins** de ville, généralistes et spécialistes, bénéficient d'une aide financière destinée à l'organisation et à l'informatisation du cabinet.

- Volet 1 du forfait** : être équipé d'un logiciel de gestion de cabinet référencé Ségur est un prérequis conditionnant le versement du forfait structure
- Volet 2 du forfait** : financements associés à l'usage des services numériques (DMP, MSS, ordonnance numérique et ApCV),

A compter de 2026, [la dotation numérique](#) (convention médicale 2024) remplacera le forfait structure.

Les pharmaciens bénéficient d'une rémunération pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins, appelée rémunération « Numérique et accès aux soins » ou « REMU NUM ».

Disposer d'un logiciel référencé Ségur est un prérequis conditionnant le versement de cette rémunération. Des indicateurs complémentaires visent à développer les échanges numériques (DMP, MSSanté, ordonnance numérique, apCV).

Pour plus d'information : [rémunération sur objectifs des pharmaciens](#)

Pour les autres couloirs : les financements à l'usage sont (ou seront) définis au travers des conventions signées avec l'Assurance Maladie.

Qui contacter en cas de question ?

Pour toute question relative au forfait structure ou à la Remu Num, je peux contacter mon Délégué Numérique en santé à l'adresse suivante : dns.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr

3 Mes Contacts en Seine-et-Marne

PLUSIEURS ACTEURS DU TERRITOIRE PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS NUMÉRIQUES



POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET NUMÉRIQUE

SESAN – GRADeS ÎLE-DE-FRANCE
(Groupement Régional d'Appui au Développement de la eSanté)

Accompagne les professionnels et structures dans leurs projets numériques collectifs : appui méthodologique au déploiement du numérique, usages des solutions numériques publiques, expertise technique, outillage de projet

Contactez-nous :

✉ santenumerique77@sesan.fr



POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS UN PROJET DE PARTAGE D'INFORMATION OU DE COORDINATION DES PARCOURS

DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION 77

Accompagnent les professionnels de santé pour fluidifier les parcours de soins des patients en situations complexes et facilitent l'usage de solutions numériques de coordination et de partage d'informations

Contactez-nous :

DAC SUD

✉ appuinerique@dac77sud.fr ☎ 01.60.71.05.93

DAC NORD

✉ appuinerique@dac77nord.fr ☎ 01.83.61.62.00



POUR TOUTE AUTRE QUESTION CONCERNANT LA PALTEFORME D'ACCES AUX SOINS :

Permet aux professionnels de santé de visualiser les créneaux SAS disponibles en ville et de réserver une consultation au patient selon les critères pertinents (localisation, horaire, spécialité)

Contactez-nous :

✉ claire.manicot@sas77.org

☎ Mobile 07.81.69.69.06



POUR TOUTE AUTRE QUESTION CONCERNANT LES SERVICES NUMÉRIQUES PUBLICS :

ARS ÎLE-DE-FRANCE

Accompagne par de l'information générique et des financements le déploiement des solutions numériques publiques (Sécur Numérique, Terr-eSanté, portail SAS, ROR,...) et de la télémédecine auprès des acteurs sanitaires et médico-sociaux sur le territoire

Contactez-nous :

✉ ars-dd77-numerique@ars.sante.fr

☎ Tél : 01.78.48.23.93
Mobile : 06.43.47.02.88



l'Assurance Maladie

POUR TOUTE AUTRE QUESTION CONCERNANT LES SERVICES NUMÉRIQUES PUBLICS :

ASSURANCE MALADIE

Accompagne les professionnels de santé libéraux sur le déploiement du Sécur Numérique et de Mon Espace Santé et promeut les téléseuices de l'assurance maladie

Contactez-nous :

✉ dns.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr

ANNEXE

 **POUR OBTENIR UNE CARTE CPS, IL FAUT SE RAPPROCHER DE SON CONSEIL DE L'ORDRE :**



CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE SEINE-ET-MARNE



cd.77@ordre.medecin.fr



01 64 52 15 45



conseil77.ordre.medecin.fr/



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE LA SEINE-ET-MARNE



seine-et-marne@oncd.org



01 60 63 08 08



www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/les-services/trouver-un-conseil-departemental-ou-regional/



ORDRE DES
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES



cdo77@ordremk.fr



01 60 65 64 17



seineetmarne.ordremk.fr/



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER



contact@idfom.ciropp.fr



01 44 38 55 90



www.onpp.fr/conseils-regionaux/ile-de-france-outre-mer/accueil/



Ordre
National
des Pharmaciens

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS D'ÎLE-DE-FRANCE



Cf. Lien ci-dessous (formulaire)



01 44 39 29 99



www.ordre.pharmacien.fr/contacter-l-ordre/cr-ile-de-france



Ordre
National
des Infirmiers

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS



cdoi77@ordre-infirmiers.fr



01 70 60 72 72



77.cdoi.fr/



Pour accéder aux formations
du numérique en santé :
(proposées par l'Agence Numérique en Santé - ANS) :



*Offre de formation initiale et continue au numérique en santé référencées
conjointement par Le Ministère de la santé et de la prévention et le
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*